PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON SALLE DU CONSEIL COMMUNAL

Mardi 6 décembre 2016 à 20H00

Présidence: Ufuk Ikitepe, Président

Le Président ouvre la 2ème séance du Conseil communal de la législature 2016-2021. Il souhaite la bienvenue à la Municipalité, aux membres du Conseil, aux représentants de la presse ainsi qu'au public.

47 conseillers répondent présents à l'appel.

Les membres du Conseil ci-après se sont valablement excusés :

Carlos Costa Sophie Demierre Serge Demierre Françoise Matthey Roger Müller Valérie Musy Raphaël Tatone

Conseillère absente et non excusée :

Geneviève Nicola Meylan

Madame Mérat (huissière) s'est également excusée.

Le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal du 11 octobre 2016.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 11 octobre 2016 est adopté à l'unanimité.

Le Président passe à la lecture de l'ordre du jour :

1. Communications:

- a) du Bureau,
- b) de la Municipalité, dont communication No 03/16 Préavis municipal No 64/14, Service de voirie remplacement de la balayeuse RAVO 340.

2. Rapports des commissions :

- a) Préavis No 07/16, Plafond d'endettement, Législature 2016-2021,
- b) Préavis No 08/16, Demande d'un crédit de CHF 50'000.- pour un prêt en faveur du FC Etoile-Broye destiné au remplacement des installations d'éclairage au Clos de Mézières,
- c) Préavis No 09/16, Demande d'un crédit de CHF 185'000.- pour l'attribution d'un mandat d'ingénieur en vue des travaux de reconstruction du réservoir du Chalet du Mont,
- d) Préavis No 10/16, Budget 2017

3. Propositions individuelles.

Le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. Communications

a) du Bureau

Le Bureau s'est réuni le 1^{er} novembre pour nommer les commissions chargées de rapporter ce soir ainsi que le 27 novembre pour le dépouillement des votations fédérales.

Le bureau informe qu'il a assermenté Monsieur Michel Lohner.

Le bureau rappelle que les coordonnées des conseillers sont strictement réservées aux communications entre conseillers en liaison avec les activités du Conseil Communal. Chacun(e) est prié(e) de respecter cette exigence afin d'éviter une surcharge d'information d'ordre privé.

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès de Monsieur Jean Habegger, oncle du conseiller Etienne Habegger, décédé à l'âge de 70 ans. Il était membre fondateur du PAI/HP devenu par la suite UDC/HP de Moudon en 1981. Il a siégé au Conseil communal de 1981 à 1995. Il a notamment fait partie de la Commission de gestion. Le Président, au nom du Conseil Communal de Moudon, adresse ses sincères condoléances à son épouse et à sa famille. Pour lui rendre hommage, l'assemblée est invitée à se lever pour observer une minute de silence.

Le bureau a également reçu différents courriers dont :

- a) une pétition qui concerne la circulation et sécurité routière au quartier du Château-Sec. Elle sera transmise à la commission de pétition pour examen comme le précise l'article 64 de notre règlement.
- b) Démission de notre huissière Michèle Mérat pour le 30 juin 2017.
- c) lettre de démission de la COGEFIN de Mme Sevdije AVDYLI

Il appartient donc au groupe PLR de proposer une personne à la COGEFIN pour la prochaine séance du Conseil communal.

b) de la Municipalité

<u>Communication No 03/16</u>: Préavis municipal 64/14, Service de voirie — remplacement de la balayeuse RAVO 340

La communication est lue par Michèle Pidoux, Municipale.

Les travaux cités en titre sont terminés avec un dépassement de CHF 297.- par rapport au montant du préavis.

Au vote, le dépassement est accepté à l'unanimité

<u>Communication No 04/16</u>: Préavis municipal No 92/16, Demande d'un crédit de CHF 45'000.- destiné à l'achat d'une minipelle pour les Services de voirie et forêts

La communication est lue par Michèle Pidoux, Municipale.

L'acquisition citée en titre se termine avec un solde positif de CHF 2'648.90.-.

<u>Communication No 63/16</u>: Préavis municipal No 66/09, Bâtiment communal, équipement et déplacement du tableau de télécommande

La communication est lue par Michèle Pidoux, Municipale.

Les travaux cités en titre sont terminés avec un solde positif de CHF 87'726.85 par rapport au montant du préavis.

Réponse du Municipal Olivier Barraud

Suite à une question posée par Monsieur Charles Charvet lors de la dernière séance du Conseil, le Municipal Olivier Barraud répond qu'environ 30% de la population moudonnoise ne paie pas d'impôts.

Le Municipal Barraud annonce qu'il y a deux renouvellements d'emprunts qui sont arrivés à échéance au mois de novembre 2016. La situation a été étudiée concernant le renouvellement d'emprunts communaux de manière générale et une première

constatation a été faite que les deux-tiers des emprunts seront à renouveler cette législature. Afin de diminuer les risques en terme de stratégie financière, la Municipalité a décidé de faire un renouvellement d'emprunts sur deux périodes différentes, soit une tranche de 3 millions auprès de la BCV pour une durée de dix ans sans amortissement à un taux de 0,60% d'intérêts et une autre tranche de 2,5 millions aux rentes genevoises pour une durée de vingt ans avec un amortissement de 3% et un taux de 1,15% d'intérêts.

2. Rapports des commissions

a) Préavis No 07/16 : Plafond d'endettement, Législature 2016-2021

Le Président donne la parole à Madame Sylvie Freymond, Présidente de la COGEFIN pour la lecture du rapport. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter les conclusions municipales.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote des conclusions du préavis.

- 1. adopte et fixe le plafond d'endettement consolidé de la commune de Moudon à CHF 63 millions (soixante-trois millions de francs) pour la durée de la législature 2016-2021,
- 2. charge la Municipalité de communiquer sa décision au Service des communes et du logement (SLC) pour en prendre acte.

Le préavis No 07/16 est accepté par 45 voix et 2 abstentions

Olivier Barraud, Municipal, remercie le Conseil de cette décision.

b) <u>Préavis No 08/16</u>: Demande d'un crédit de CHF 50'000.- pour un prêt en faveur du FC Etoile-Broye destiné au remplacement des installations d'éclairage au Clos de Mézières

Le Président donne la parole à Madame Sylvie Freymond, Présidente de la COGEFIN pour la lecture du rapport. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter les conclusions de la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote des conclusions du préavis.

1. octroie un prêt de CHF 50'000.-, sans intérêt, en faveur du FC Etoile-Broye, destiné à financer le remplacement des installations d'éclairage du terrain de football au Clos de Mézières.

2. accepte que le prêt soit remboursé par un montant annuel de CHF 5'000.-, la première fois en 2018.

Le préavis No 08/16 est accepté par 45 voix, 1 avis contraire et 1 abstention

Le Municipal Olivier Duvoisin remercie le Conseil pour avoir accepté ce prêt. Comme cité dans le rapport, il précise que cette façon de faire a déjà été expérimentée par le passé et, comme prévu dans le budget, au lieu de verser CHF 18'000 de subvention annuelle, il sera versé CHF 13'000.-.

c) <u>Préavis No 09/16</u>: Demande d'un crédit de CHF 185'000.- pour l'attribution d'un mandat d'ingénieur en vue des travaux de reconstruction du réservoir du Chalet du Mont

La parole est donnée à Monsieur Willy Blaser, nommé rapporteur, pour la lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, invite l'assemblée à accepter les conclusions de la Municipalité.

Madame Sylvie Freymond, Présidente de la COGEFIN, nous donne lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, propose également d'accepter les conclusions municipales.

Le Président ouvre la discussion sur les deux rapports.

Monsieur Charles Charvet constate avec plaisir que les griefs de la précédente législature ont été pris en comptes. Monsieur Charvet demande si le délai du 30 mars 2017 sera prolongé par le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) en cas de construction d'un nouveau réservoir.

La Municipale Michèle Pidoux répond par l'affirmative.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. d'accepter le principe de la démolition et la reconstruction du réservoir du Chalet-du-Mont,
- 2. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 185'000.- destiné à mettre en œuvre le mandat d'ingénierie pour la préparation du crédit de construction et la réalisation des travaux,
- 3. de prendre acte que ce montant sera repris et inclus dans le crédit de construction du préavis pour les travaux de reconstructions du réservoir du Chalet-du-Mont après acceptation de celui-ci,
- 4. de prendre acte que si le préavis mentionné sous chiffre 3 est refusé, la part du montant sous chiffre 2 déjà engagée avant bouclement sera amortie par reprise sur le compte de provision du service de l'eau.

Le préavis No 09/16 est accepté à l'unanimité

Michèle Pidoux, Municipale, remercie le Conseil pour l'acceptation de ce préavis et permettre ainsi d'aller de l'avant.

d) Préavis No 10/16 : Budget 2017

Le Président Ufuk Ikitepe donne la parole à Madame Sylvie Freymond, Présidente de la COGEFIN, pour la lecture de son rapport. Puis chaque dicastère est passé en revue et les réponses aux différentes questions sont apportées.

Administration générale

Intervention de Monsieur Charles Charvet :

- Il remarque pour le compte Informatique augmentait de CHF 45'000.- par rapport au budget 2016 et CHF 35'000.- par rapport aux comptes 2015 soit plus 70% ce qui paraît évidemment élevé. Le commentaire que la COGEFIN fait à ce propos dit que le Boursier va être libéré de certaines tâches et améliorer la productivité du travail. Mais où est la contrepartie financière de cet engagement d'un collaborateur externe pour l'informatique ? Monsieur Charvet a bien trouvé qu'on engageait ½ poste supplémentaire à la Bourse. Alors d'un côté on engage un collaborateur externe pour s'occuper de l'informatique ça Monsieur Charvet le veut bien mais il ne faut pas nous dire que ça décharge le Boursier dans certains travaux puisque le personnel de la Bourse augmente en contrepartie.

Réponse du Municipal Olivier Barraud :

Il faut savoir que la Municipalité a un certain retard à rattraper au niveau de l'informatisation et modernisation de l'outil de travail. Pour exemple, sur la notation du temps de travail, qui est quand même un outil de pilotage relativement important dans le domaine des RH, on a à la fois des gens qui notent sur un papier, d'autres ont un fichier Excel ou Word. C'est chaotique notamment pour le paiement des heures et ça prend passablement aussi de temps et toutes ces manipulations font engendrer des erreurs possibles dans le cadre du traitement. Il y aussi du retard dans la gestion électronique des documents où aujourd'hui on a encore des papiers, des factures et autres documents qui se baladent d'un étage à l'autre. Or, il existe des outils informatiques qui permettent d'éviter de devoir rechercher des papiers qui risquent encore d'être perdus on ne sait où.

Les améliorations arriveront avec le temps. Il faut compter qu'avec la mise en place des éléments informatiques, la nécessité des ressources et le temps que tout ce mette en route, c'est seulement à moyen terme que les outils informatiques permettront d'économiser des postes de travail.

Le Municipal Barraud nous informe que lorsqu'une personne quitte la commune, c'est elle qui dit plus ou moins combien elle a encore de jours de vacances à prendre et

cela ne peut plus durer. On doit avoir maintenant des outils solides pour permettre d'avoir un suivi et une gestion minimum professionnelle des ces RH.

Il y a des éléments informatiques qui seront rajoutés et il y aussi des éléments en terme d'efficacité. Quand on voit le personnel communal travailler derrière ces ordinateurs qui sont terriblement lents et qui, pour régler certains problèmes d'affichages sur leur écran, mobilise d'une certaine manière le Boursier, ce dernier ne peut pas avancer à ses tâches. Le Boursier, c'est normal, est un des gros salaire/horaire de la commune passe son temps à faire du help desk et c'est juste plus possible de travailler comme ça en 2016. Le travail qui a été fait sur ce point là a été de moderniser l'informatique, ce n'est pas fini il y aura encore d'autres choses dans ce domaine, et optimiser le fonctionnement et le travail de toute l'équipe. Cela va prendre du temps et c'est pour cette raison que derrière cette augmentation, il y a une nécessité, c'est l'efficacité du travail de l'administration communale.

Réponse du Municipal Jean-Philippe Steck:

- Il relève effectivement que le budget monte assez rapidement mais il y a des projets déjà en cours les années précédentes qui se reportent sur l'année suivante car ils n'ont pas été menés à terme, c'est le cas entre autres de la gestion électronique des documents. Des nouveaux projets pour la gestion des temps, pour le mandat externe pour avoir un desk à temps partiel dans la commune et des renouvellements de logiciels expliquent cette hausse.

Intervention de Madame Sylvie Freymond :

- Sur son expérience qu'elle a avec la COGEFIN toute la législature passée, cette augmentation ne l'a pas étonnée car c'est vrai que sur bien des points c'était Mathusalem. Elle convient tout à fait qu'il faut mettre un bon coup et que l'argent sera judicieusement dépensé. Maintenant il y a des projets qui tiennent la route, la hotline et la mise en place de la GED, cela semble effectivement nécessaire. C'est vrai que la COGEFIN n'a pas vu ça comme une augmentation de personnel mais plutôt comme un investissement.

Intervention de Monsieur Nicolas Martin:

- Avec le changement de système, y a-t-il une formation de prévue et comment sera-telle financée ?

Réponse du Municipal Jean-Philippe Steck :

- Les frais de formation sont inclus dans le forfait « licence- maintenance » dans le budget.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Finances

Intervention de Monsieur Charles Charvet :

Compte 200.3199.00 — Fonds de réserve Selon les commentaires de la COGEFIN, cette rubrique comptable regroupe tout ce qui était budgeté sous « dépenses imprévues » dans les dicastères. Il ne s'agit pas d'un montant prévu par le préavis d'autorisation de dépenser voté en début de législature, mais d'une réserve pour des dépenses imprévues d'ordre courant (par exemple changer un véhicule, dont la réparation s'avère plus coûteuse qu'un nouvel achat). Monsieur Charvet relève que le Conseil communal n'aura plus grand chose à dire; deux séances dans l'année suffiront pour apprendre par exemple que trois véhicules ont été changés dans l'année et le Conseil n'aura plus qu'à approuver.

Réponse du Municipal Olivier Barraud :

Ce n'est pas l'objectif et l'exemple cité dans le rapport n'est pas des plus pertinents. C'est un changement de philosophie qui est introduit dans la gestion des finances communales avec l'arrivée de cette manière de faire. La Municipalité a commencé le travail sur le budget en juillet 2016 et un des premiers éléments qu'elle a mis en place était de réunir les chefs de service, les Municipaux concernés et le Boursier. Le contenu de chaque compte a été étudié pour voir ce qu'il y avait derrière les montants. Régulièrement, ils se sont aperçus que des montants étaient prévus pour « au cas où ». Or, le Municipal Barraud a expliqué que la vision de la Municipalité pour l'établissement du budget est de mettre des éléments qui sont planifiés. Par contre, pour des éléments qui sont imprévus et qui casseraient tel un taille-haie etc. le montant serait prélevé dans ce compte « Fonds de réserve » et non au budget. L'objectif de la Municipalité est de travailler avec plus de transparence, plus de planifications de manière que les choses soient claires. Il ne s'agit pas de ne plus faire de préavis et un remplacement de véhicule se fera toujours sous cette forme.

Intervention de Madame Sylvie Freymond :

Elle ajoute que ça permettra justement d'avoir des rubriques et un budget plus affinés.
 Avec cette manière de faire, la COGEFIN s'y retrouve mieux qu'avant et trouve cette pratique très intéressante.

Intervention de Monsieur Charles Charvet :

 Il relève que la parenthèse dans le commentaire de la COGEFIN est non adaptée et superflue.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

• Domaines et bâtiments

Intervention de Monsieur André Zimmermann:

Concerne le compte 360 — Conciergerie bâtiment scolaires
 Est-ce qu'il faudrait aussi répartir une partie des rentrées d'argent de l'AISMLE sur ce compte 360 pour le compte balancé.

Réponse du Municipal Olivier Barraud :

Aujourd'hui nous n'avons pas de comptabilité analytique, donc la ventilation des concierges elle se fait comme ça. Pour le Municipal, une ventilation qui se fait comme ça n'a pas tellement sa raison d'être. Un élément où le Municipal souhaitait avoir plus de transparence était bien celui-ci et il lui semblait important d'avoir dans ce domaine des bâtiments scolaire une meilleures visibilité.

La Municipalité a pris cette option pour suivre l'évolution de l'activité des concierges de regrouper ça et il semble que ça donne une meilleure visibilité de ce poste sur les bâtiments scolaires. Il ya aussi le matériel, le Municipal voulait avoir également un meilleur suivi de l'évolution des coûts du matériel utilisé (produits nettoyage, pates, brosses etc.) et dans les bâtiments scolaires on centralise beaucoup ces éléments-là. Il est difficile d'avoir un suivi correct si tout est éparpillé et la Municipalité réfléchit au moyen d'arriver à avoir une meilleure visibilité. Elle étudiera également pour que le montant des conciergeries soit mis en relation avec le compte AISMLE.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Travaux

Intervention de Monsieur Daniel Goy:

- A sa connaissance, la personne qui s'occupe du parc des biches est retraitée et n'a pas besoin de payer l'AVS. Dans les comptes 2015, il n'y avait pas d'AVS et dans les budgets 2016 et 2017 il y a l'AVS. Ce cas se retrouve également à la Municipalité où on a deux personnes qui sont exonérées de CHF 16'200.- à payer.

Réponse du Municipal Olivier Barraud :

 Concernant les Municipaux, à partir de CHF 1'400.-/mois, ils paient pour la caisse de solidarité mais n'en bénéficieront pas. Pour la personne qui s'occupe du parc aux biches, le Municipal avoue que la question de Monsieur Goy est une colle.

Intervention de Monsieur Daniel Goy:

 Le Municipal Barraud dit que la Municipalité doit payer mais si on regarde dans les documents de l'AVS, c'est écrit que tous travailleurs de plus de 65 ans a une franchise. Intervention du Municipal Olivier Barraud :

- Ils ne paient pas une franchise mais c'est les CHF 1'400.- par mois.

Intervention de Monsieur Daniel Goy:

- Depuis 2015, il y a eu une augmentation de 7 à 8% d'AVS, donc la Municipalité n'a pas tenu compte de ces deux personnes.

Intervention de Monsieur Charles Charvet :

- Concerne le compte 430.3185.00 — Honoraires et frais d'expertises du réseau routier

Monsieur Charvet aimerait en savoir un peu plus sur ce compte.

Réponse de la Municipale Michèle Pidoux :

 La Municipalité a fait appel à l'entreprise Infralab, qui est aussi utilisée par les services de l'Etat, pour examiner et analyser des tronçons de route afin de savoir ce qu'il faudra faire sur son réseau routier. Un plan et un budget sera fait dans ce sens.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Instruction publique et cultes

Intervention de Monsieur Daniel Goy:

- Compte 521.3522.00 — Participation Unité accueil parascolaire

Monsieur Goy souhaite savoir combien d'enfants profitent de cette unité ? Quelle est la participation des parents et est-ce que le Canton participe à cette dépense ?

Réponse du Municipal Felix Stürner :

- Il y a 48 places actuellement. L'ARAJ Broye contribue et c'est subventionné par le Canton. La participation des parents est effectivement le point faible sur l'ensemble de l'ARAJ Broye puisqu'elle est de 32%. Une étude se fait dans le cadre de l'ARAJ Broye pour voir comment compenser ce manque et planche sur des calculs pour arriver à ce que la participation des parents, selon estimation, soit de 45 %.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Police

Intervention de Monsieur Charles Charvet:

Compte 610.3111.00 — Achats matériel et licence informatique

Est-ce que l'on va acquérir d'autres caméras de surveillance ? Celles déjà en place sont-elles en fonction ?

Réponse de Carole Pico, Syndique :

 Celles qui avaient été votées sont toutes en fonction. L'intention de la Municipalité est d'en rajouter quelques unes dans des endroits qui doivent encore être définis. Ce sera un investissement unique de CHF 20'000.-. Cette somme est prise sur l'investissement Protectas qui sera moins sollicité.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Service social

Intervention de Monsieur Charles Charvet :

- On constate une augmentation de CHF 274'000.- au budget 2017 par rapport à 2016 et environ CHF 400'000.- par rapport aux comptes 2015. La commune, l'ensemble ou les associations de communes ont-elles un rôle à jouer pour essayer d'endiguer cette hausse perpétuelle du service social ?

Réponse du Municipal Olivier Barraud :

 La Municipalité ne peut pas maîtriser ces chiffres qui sont donnés par le Canton. Elle reçoit des acomptes puis une facture définitive. Les données sont transmises par le Canton à l'avance pour pouvoir établir le budget.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Services industriels

Intervention de Monsieur Samuel Zürcher:

On trouve CHF 150'000.- pour couvrir les frais auprès des services communaux comme expliqué par le Municipal Barraud. Pourquoi, au compte 810.3080.01, se permet-on de garder des honoraires pour des collaborateurs externes assurant seulement des services de piquets alors qu'il y a trois ans, le Conseil a accepté un 4^{ème} poste dans ce service justement pour que celui-ci soit dans les règles et autonome pour assurer ce service de piquets. D'autant plus que depuis cet automne ce service a été allégé grâce au nouveau système automatique de détection des fuites. C'est un bas de laine qu'on a dans ce service.

Intervention de Madame Sylvie Freymond :

- Cette question a été posée par la COGEFIN et la réponse municipale est dans le rapport.

Intervention de la Municipale Michèle Pidoux :

- Effectivement, ce service est maintenant au complet. Elle relève que deux collaborateurs sont arrivés en même temps qu'elle dans ce service et inutile de dire que ce service des SI est complexe et difficile à prendre en mains les premiers mois. Il lui semblait assez nécessaire de garder un appui pendant quelques temps. Elle informe que le nouveau système de détection des fuites n'empêche pas qu'il y ait beaucoup de travail dans ce service.

Elle signale une erreur dans le commentaire concernant les frais de formation qui sont destinés aux nouveaux collaborateurs et non aux collaborateurs externes comme marqué.

Intervention de Monsieur Daniel Goy:

 Il trouve quand même excessif de payer CHF 400.- par week-end pour les gens de piquet qui n'interviennent pas automatiquement. Il donnerait CHF 100.- à 150.- par week-end, c'est déjà beaucoup, et paierait les heures effectives car rester à la maison pour CHF 400.- Monsieur Goy le fait.

Intervention de la Municipale Michèle Pidoux :

- Le raisonnement de Monsieur Goy sur le prix des heures de piquet lui appartient mais elle signale que rester à la maison et ne pas pouvoir sortir de Moudon est un service qui mérite salaire.

Intervention de Monsieur Daniel Goy:

 Il répond qu'il y a beaucoup de services externes qui sont beaucoup moins payés que ça et il est bien placé pour le savoir, il en a fait pendant 30 ans et n'avait pas CHF 200.par week-end.

Intervention du Municipal Olivier Barraud :

- Sur ce point-là, il y a effectivement du service de piquet quand on est employé au sein d'une entreprise mais la chose est différente quand on va « acheter » du service de piquet à l'extérieur. La Municipalité s'est posé la question du maintien ou pas de cette prestation. Etant donné qu'il y a des sous qui ont été dépensés, comme c'est écrit dans le rapport, pour former ces collaborateurs de deux entreprises extérieures et qu'il y a deux nouveaux collaborateurs, la Municipalité a décidé de garder encore cet élément. Il se trouve qu'aujourd'hui, il y a deux nouveaux collaborateurs et la Municipalité voulait assurer ses arrières et rentrer « dans ses frais » car elle leur a payé une formation l'année passée.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Tableau des investissements

Intervention de Monsieur Charles Charvet :

- Il est surpris du montant élevé prévu pour le changement des luminaires.

Réponse de la Municipale Michèle Pidoux :

- Elle est en procédure d'appel d'offre avec un bureau d'ingénieur qui fera une offre selon les marchés publics.

La parole n'est plus demandée est la discussion est close.

Madame Sylvie Freymond donne lecture de la conclusion de la COGEFIN :

Pour ce premier exercice budgétaire, la nouvelle COGEFIN a échangé à satisfaction avec la nouvelle Municipalité, en particulier sur les enjeux et les futurs projets de cette législature. Elle salue la volonté affirmée de maîtrise des dépenses et de recherche accrue d'économies (diminution des charges de CHF 340'000.- par rapport au budget 2016), et de l'absence de triomphalisme devant un budget excédentaire, les travaux prévus les plus importants n'apparaissant pas au budget de 2017.

Le président ouvre la discussion sur l'ensemble du budget ainsi que sur le rapport de commission.

Intervention de Monsieur Charles Charvet :

De même que la COGEFIN, il salue la maîtrise des dépenses réalisée par la nouvelle Municipalité, mais force est de constater qu'elle se fait au détriment de l'entretien des bâtiments. Le Conseil l'a déjà déploré ces dernières années et, malheureusement avec beaucoup de retard dans ces entretiens de bâtiments, il faudra s'attendre à avoir pas mal de préavis à ce sujet. Cette diminution des charges se fait également par des amortissements bien inférieurs à ceux réalisés ultérieurement. En conclusion, il reste moins enthousiaste que la COGEFIN d'autant plus que les charges dont on a peu la maîtrise sont en nette augmentation. Il cite quelques exemples d'augmentation soit :

- Service social : + 8,5 % - AIML : + 21% - SDIS : + 21% - AISMLE : +10%

Pour conclure, il s'adresse aux Municipaux en charge des comités de directions des différentes associations d'être très vigilants dans la surveillance des budgets futurs.

Intervention du Municipal Olivier Barraud :

Les Municipaux qui siègent dans les comités de direction sont sensibilisés. Il a participé et été surpris que, lors de l'adoption de ces budgets d'associations intercommunales, une augmentation de 8% a été acceptée sans que personne ne réagisse. Il encourage donc aussi les gens qui sont dans les conseils intercommunaux de veiller au grain et de ne pas se gêner de poser des questions avec le même intérêt que pour le plan communal.

Les taxes (sauf AIML), c'est certain, vont augmenter et vont peser sur le portemonnaie des gens. Actuellement, on a un coût par habitant qui est en dessous de ce qu'il se fait dans le canton.

Pour terminer, il relève qu'un effort a été accompli dans tous les dicastères.

Intervention de la Municipale Michèle Pidoux :

 Elle invite, pour ceux que ça intéresse, de lire le rapport de la Cour des comptes du Canton sur les associations intercommunales qui renseigne sur le rôle que les conseillers jouent dans les comités et associations. Ce rapport est disponible sur le site du Canton de Vaud.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote du budget 2017.

- adopte tel que présenté le budget 2017 de la Commune de Moudon présentant un excédent de revenus de CHF 115'362.60,
- prend acte du plan des investissements pour l'année 2017.

Le préavis No 10/16, Budget 2017 est accepté par 44 voix et 3 abstentions

Le Municipal Olivier Barraud remercie le Conseil pour l'approbation de ce préavis.

3. Propositions individuelles

Postulat : Exonération des micros entreprises

Monsieur Charles Charvet dépose le postulat suivant :

« Préambule, Dans le cadre de son mandat, la Commission de recours en matière d'impôts a constaté que la Municipalité n'a jamais fait usage de l'art. 13 D al.3 du règlement communal sur la gestion des déchets.

Cet article stipule que la Municipalité est compétente pour accorder des exonérations totales ou partielles à certaines catégories d'entreprises, notamment aux entités morales à but non lucratif qui en font la demande.

Lors des auditions des recourants, il est apparu qu'il y a des micros entreprises qui ne sont pas inscrites au Registre du commerce et dont l'activité ne génère souvent aucun bénéfice.

Le risque que la Commission voit dans cette situation est que de plus en plus de personnes n'annoncent plus leur entreprise pour éviter de payer la taxe entreprise. Il sied de relever que ces mêmes personnes paient souvent déjà la taxe habitant.

Fondée sur ce qui précède les membres de la Commission de recours en matière d'impôts déposent le postulat suivant :

La Municipalité de Moudon est invitée à étudier l'opportunité d'exonérer les micros entreprises en fixant des critères par exemple le paiement de la taxe à titre individuel, au bénéfice fait par l'entreprise, à l'inscription au Registre du commerce ».

Monsieur Charles Charvet souhaite une rencontre avec la Municipalité au mois de janvier car la commission de recours en matière d'impôts a suspendu toutes les décisions concernant une centaine de recours d'entrepreneurs et d'indépendants. Elle se trouve devant des cas très délicats à traiter et ça devient urgent d'agir de façon à ce que la commission puisse apporter des réponses à ces commerces ou entreprises.

La Municipale Michèle Pidoux précise que les entreprises paient une taxe non seulement pour l'utilisation mais parce que l'infrastructure existe. Les entreprises sont tenues d'assumer cette part. Ensuite la question des indépendants qui paient déjà une taxe en tant que personne, la jurisprudence a déjà statuer sur ce problème. Maintenant la Municipalité étudiera ce postulat et répondra rapidement.

Monsieur Charles Charvet informe qu'on avait répondu à la commission que les entreprises étaient basées sur un fichier « PETALE » qui était sur le site du Canton et dont elle n'a jamais pu avoir accès. C'est un peu délicat pour la commission de faire le tri pour les entreprises qui doivent absolument payer et les autres.

Madame Sylvie Freymond précise que le fichier « PETALE » alimente le moteur de recherche du Registre du Commerce. Toutes les données de ce fichier sont à disposition du public sur l'Etat de Vaud ou sur le Registre du Commerce.

Le Municipal Olivier Barraud expose que la Municipalité va étudier ce postulat et trouver des solutions au plus vite en fonction du règlement qui est tout neuf.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de la prise en considération de ce postulat.

Le postulat est renvoyé à la Municipalité pour étude et rendra son rapport dans les six mois.

Monsieur Ronny Ghelmini dépose également un postulat.

« Postulat , Tout le monde en conviendra, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, pratiquer un peu de sport ne fait de mal à personne.

Partager autour du sport un moment de convivialité c'est encore mieux ! En effet, quoi de mieux que de développer l'activité physique en plein air tout en parcourant sa commune, voilà donc un concept original et qui de plus est une manière inédite de faire du sport et de redécouvrir sa ville ! L'unique objectif est d'étendre l'activité physique accessible à chacune et à chacun, d'y favoriser la santé et la cohésion sociale dans les grandes comme dans les petites villes de Suisse. Mais par quel biais me direz-vous : uniquement par un parcours santé hebdomadaire de 60 minutes d'activité en plein air en se servant du mobilier urbain pendant la période de mai à septembre. Dans ce sens, j'invite la Municipalité à étudier l'opportunité de mettre sur pied à Moudon le concept "Urban Training", concept qui a déjà fait ses preuves dans plus de 30 villes romandes ».

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

La prise en considération du postulat est acceptée par 41 voix, 2 avis contraires et 4 abstentions

Le postulat est remis à la Municipalité pour étude et répondra dans le délai de six mois.

Monsieur Charles Charvet suppose que la mise à jour des règlements de l'évacuation des eaux est toujours à l'étude. Il demande quand on peut espérer que ces règlements soient prêts. Il voudrait également savoir quand le programme de législature parviendra au Conseil.

La Municipale Michèle Pidoux répond que le règlement sur la distribution d'eau potable n'est pas encore prêt, au mieux ce sera pour la fin 2017. D'une part, il dépendait de la réalisation du réservoir du Chalet-du-Mont dont il faut tenir compte dans le tableau des investissements et, d'autre part, sur l'étude du couplage du réseau avec Montanaire. Le Plan directeur des eaux dépend de ces deux éléments et la Municipale a besoin du plan directeur des eaux finalisé pour pouvoir calculer un prix de l'eau qui tienne la route.

Carole Pico, Syndique, informe que la Municipalité planche sur le programme de législature qui sera prêt au mois de mars.

Madame Monique Tombez ne trouve pas les comptes des années précédentes sur Internet. Le bureau du Conseil vérifiera.

Le Municipal Olivier Barraud tient à remercier la COGEFIN pour son excellent travail et sa collaboration.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président clos la séance à 21h40 et souhaite de très Joyeuses Fêtes de fin d'année à chacun.

Conseil communal de Moudon

Le Président : La Secrétaire :

Ufuk Ikitepe Nicole Wyler